

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 mai 2026, SICAV BH OBLIGATAIRE a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2025 Un dividende brut de **6,929 dinars** par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes morales, sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK, à partir du vendredi **22 mai 2026** au choix de l'actionnaire :

Soit en numéraire

Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du vendredi 22 mai 2026.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 21 mai 2026 inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.